




Informations de base	
2004/2154(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Politique industrielle pour une Europe élargie: accompagner les mutations structurelles Subject 3.40 Politique industrielle	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		VLASTO Dominique (PPE-DE)	21/09/2004
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales		LEHIDEUX Bernard (ALDE)	07/10/2004

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/04/2004	Publication du document de base non-législatif	COM(2004)0274 	Résumé
28/10/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/04/2005	Vote en commission		Résumé
12/05/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0148/2005	
08/06/2005	Débat en plénière	CRE link	
09/06/2005	Décision du Parlement	T6-0230/2005	Résumé
09/06/2005	Résultat du vote au parlement		
09/06/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2154(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/6/23588

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	EMPL	PE355.412	21/04/2005	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0148/2005	12/05/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0230/2005 JO C 124 25.05.2006, p. 0419-0510 E	09/06/2005	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2004)0274 	20/04/2004	Résumé	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1640/2004 JO C 157 28.06.2005, p. 0075-0083	15/12/2004	

Politique industrielle pour une Europe élargie: accompagner les mutations structurelles

2004/2154(INI) - 20/04/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : analyser le risque de désindustrialisation qui pèse sur l'Union européenne, conformément à la demande du Conseil européen de Bruxelles, et approfondir les orientations pour accompagner les mutations structurelles dans une Europe élargie.

CONTENU : l'industrie manufacturière continue à jouer un rôle de premier plan pour la prospérité de l'Europe. Elle fait cependant face à des défis et il existe une inquiétude quant au risque que l'Union soit confrontée à un processus de désindustrialisation. L'analyse menée par la Commission dans la présente communication indique qu'il n'existe pas de preuve d'un processus généralisé de désindustrialisation. En revanche, l'industrie européenne fait face à un processus de mutations structurelles qui est généralement bénéfique et qui doit être encouragé, notamment par des politiques qui facilitent la création et l'utilisation de la connaissance. Constatant l'existence d'indices inquiétants, tels que la faiblesse des performances de l'Union européenne (notamment en matière de productivité, de recherche et d'innovation), ou des délocalisations ne se cantonnant plus aux seuls secteurs à forte intensité de main-d'oeuvre, elle juge crucial de maintenir la compétitivité de l'industrie, et d'assurer le bon déroulement des mutations structurelles. À cet égard, la Commission considère que l'élargissement pourra offrir aux entreprises européennes de nombreuses opportunités pour répondre à ce défi. Aussi préconise-t-elle de mener des actions destinées à accompagner ces mutations, et ce, dans trois domaines:

1) mieux légiférer et créer ainsi un cadre réglementaire favorable à l'industrie : dans le cadre de la procédure intégrée d'évaluation d'impact des propositions et initiatives de la Commission, qui couvre les trois dimensions du développement durable, il faudra approfondir l'évaluation de la dimension « compétitivité ». De même, des efforts devront être consentis pour mieux appréhender l'impact cumulatif de la réglementation, par exemple au niveau sectoriel. Des approches non réglementaires doivent être envisagées à chaque fois que cela apparaît approprié. En même temps, les règles doivent être suffisamment claires, stables et prévisibles pour assurer une sécurité juridique indispensable qui fait partie intégrante d'un environnement propice au développement des affaires;

2) mieux exploiter les synergies entre les différentes politiques communautaires qui ont un impact sur la compétitivité de l'industrie : la Commission préconise un certain nombre d'initiatives spécifiques dans cinq domaines différents : a) dans le domaine de la connaissance, ce sont en particulier les politiques d'innovation, de recherche, de formation et de concurrence qui ont un rôle crucial à jouer ; b) de même, le fonctionnement des marchés peut encore être amélioré, que ce soit en comblant les lacunes du marché intérieur ou en éliminant certains obstacles fiscaux à sa pleine exploitation par les entreprises ; c) les politiques de cohésion, et notamment la politique régionale et la politique de l'emploi, peuvent aussi contribuer activement à l'accompagnement du processus de mutations industrielles, notamment en favorisant le développement et la diffusion des connaissances ; d) le développement durable a aussi une contribution positive à apporter à la compétitivité de l'industrie, notamment par le développement d'une politique de production durable ; e) enfin, la dimension internationale de la politique industrielle doit encore être développée, notamment pour améliorer l'accès des entreprises communautaires aux marchés des pays tiers et pour exporter les approches réglementaires développées avec succès par l'Union au sein du marché intérieur ;

3) continuer à développer la dimension sectorielle de la politique industrielle : il s'agit d'analyser l'efficacité au niveau de ces secteurs des instruments à caractère horizontal disponibles, en vue d'en évaluer la pertinence et de proposer le cas échéant les adaptations appropriées. La communication fait le point sur les initiatives sectorielles déjà lancées au cours des derniers mois et annonce plusieurs initiatives nouvelles dans des secteurs tels que l'automobile ou les constructions mécaniques.

Politique industrielle pour une Europe élargie: accompagner les mutations structurelles

2004/2154(INI) - 09/06/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté le rapport de Dominique **VLASTO** (PPE-DE) par 472 voix pour, 38 voix contre et 47 abstentions concernant les conséquences des mutations industrielles sur la politique et le rôle des petites et moyennes entreprises (PME). Pour renforcer l'emploi et la compétitivité de l'Europe, ce rapport préconise une nouvelle approche de la politique industrielle. La rationalisation du cadre réglementaire, la simplification de l'accès aux sources de financement ainsi que le maintien des aides existantes à la recherche, au développement et à la formation constituent les éléments clés d'une politique de soutien à l'industrie européenne.

Selon les députés, la création de nouveaux emplois doit être un objectif de politique industrielle. À cet égard, ils estiment essentiel de rendre l'industrie plus attractive pour les jeunes. Un autre objectif de la politique industrielle est de permettre l'émergence de "champions industriels européens". En outre, les députés demandent à la Commission d'élaborer un état des lieux industriel qui compense le manque de données disponibles dans les nouveaux États membres. Ils exigent notamment des analyses statistiques et économiques sur les PME dans tous les pays de UE, plus particulièrement sur l'artisanat. La Commission et le Conseil sont invités, également, à développer une stratégie communautaire, en accord avec les organisations représentant les entreprises, pour encourager la succession de propriété pour les entreprises viables existantes. En général, les députés insistent sur l'importance des mesures destinées à réduire la charge administrative pesant sur les PME.

Bien que les députés soutiennent l'objectif de réduire le volume global d'aide aux entreprises, ils invitent la Commission à maintenir, au niveau des fonds structurels, tous les instruments d'aide pour la reconversion économique des régions touchées par la relocalisation industrielle. Les systèmes de garantie mutuelle permettent aux entreprises d'accéder plus facilement aux instruments financiers. Les députés demandent de développer des systèmes de financement novateurs en vue de répondre aux nouveaux besoins concrets d'investissement des entreprises, particulièrement dans les domaines des normes, des technologies, de l'environnement et du développement du marché.